Municipalité d'Ormstown 5 rue Gale Ormstown, Québec J0S 1K0

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

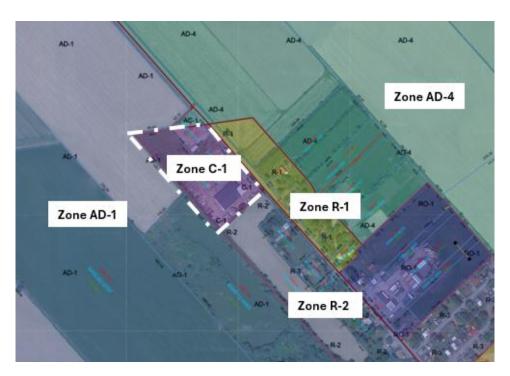
RÈGLEMENT NUMÉRO 148.1-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 148-2023
AFIN DE MODIFIER LA NORME RELATIVE
AU COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL
MAXIMALE (C.E.S.) DANS LA ZONE C-1

Avis public est donné par la soussignée, Me Karine Dupuis, directrice des services juridiques et greffière, à tous les contribuables de la Municipalité d'Ormstown, concernés par la zone C-1, à l'effet qu'une assemblée publique de consultation aura lieu, <u>mercredi le 23 avril 2025 à 18h30</u> à l'Hôtel de Ville d'Ormstown situé au 5 rue Gale à Ormstown.

Toute personne intéressée par le « Projet de règlement numéro 148.1-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 148-2023 » modifiant la norme relative au coefficient d'emprise au sol maximale (C.E.S.) dans la zone C-1 afin de l'augmenter de 0.15 à 0.50, peut en prendre connaissance en le consultant sur le site internet de la Municipalité au : www.ormstown.ca.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Toute personne qui désire s'exprimer sur le projet de règlement pourra être entendue.

L'illustration du secteur de la zone C-1 est donnée ci-dessous :



Le projet de règlement 148.1-2025 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ à Ormstown, ce 1er avril 2025

(original signé)

Me Karine Dupuis Directrice des services juridiques et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Karine Dupuis, directrice des services juridiques et greffière de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 1er avril 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1er avril 2025.

(original signé)

Me Karine Dupuis Directrice des services juridiques et greffière